La télé allemande, plus libre que la française, enquête sur les contrats anti-covid

écrit par Christine Tasin | 17 août 2023

Le 23 avril 2021, Ursula von der Leyen en compagnie d'Albert Bourla (PDG de Pfizer), le fondateur de BioNTech Ozlem Tureci (à gauche) et le Premier ministre belge De Croo (à droite), dans une usine Pfizer à Puurs (Belgique).
© JOHN THYS / AFP

La télévision allemande enquête sur l'opacité des contrats d'achat des vaccins anti-Covid-19 par l'Union européenne

TÉLÉVISION – Avis aux germanophones ! Ce soir 16 août, entre 21h45 et 22h15, sur la chaîne de télévision généraliste allemande Das Erste (« la Première », voir programme et diffuseurs en fin d'article), le magazine économique de reportages et de documentaires « Plus Minus » (produit depuis 1975 et diffusé sur diverses chaînes outre-Rhin) aborde le sujet des contrats d'achat des vaccins anti-Covid-19 au sein de l'Union européenne (UE).

Ces derniers nourrissent toutes les suspicions depuis l'affaire des SMS échangés entre Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne et Albert Bourla, le

PDG de Pfizer, révélé par le New York Times en avril 2021.

Le 14 octobre 2022, une enquête a été ouverte par le parquet européen à propos des conditions d'achat des vaccins anti-Covid-19. Le caractère particulièrement opaque des contrats passés avec plusieurs industriels de la pharmacie, dont en premier lieu Pfizer/BioNTech, provoque « un intérêt extrêmement élevé du public », selon un communiqué du parquet européen publié l'année dernière.

Il est ainsi étonnant que peu de médias s'intéressent à ce sujet.

« Un accord douteux sur les vaccins »

Exception notable, la rédaction de « Plus Minus » présente son programme en évoquant un « accord douteux sur les vaccins » et décrit Ursula von der Leyen comme celle qui « empêche la clarification » à propos du « plus gros contrat que l'UE ait jamais conclu avec une entreprise privée », 35 millliards d'euros (notamment pour 1,8 milliard de doses de vaccin Pfizer).

Les diverses poursuites judiciaires en cours à l'encontre de la présidente de la Commission européenne sont évoquées. D'après les plaignants à l'origine de ces différentes procédures, non seulement Ursula von der Leyen aurait « violé les principes de l'administration publique » européenne, mais de surcroît, ces achats colossaux n'aurait été ni justifiés, ni nécessaires, à en croire des experts médicaux.

À ce jour, parmi l'ensemble des procédures juridiques qui concernent les contrats relatifs à l'achat des vaccins anti-Covid-19 et/ou la situation personnelle de la présidente de la Commission européenne, l'on retrouve :

–Une procédure menée par l'Association Bon Sens, initiée en France le 10 janvier 2022, qui vise à faire reconnaître la*

nullité des contrats d'acquisition des vaccins anti-Covid-19 conclus entre l'UE et les laboratoires pharmaceutiques.

-Une deuxième procédure initiée par la même association introduite aux États-Unis le 19 décembre 2022, qui vise à obtenir la publication des SMS échangés entre Albert Bourla et Ursula von der Leyen.

-Une procédure lancée par le New York Times le 13 février 2023, afin de la contraindre la commission européenne à publier les SMS précités.

–Une plainte pénale déposée dans son pays par le lobbyiste belge Frédéric Baldan le 5 avril 2023, vis-à-vis du contrat de 1,8 milliard de doses. Il s'agit selon lui de faire toute la lumière sur cet achat massif dont la négociation a, manifestement, court-circuité un comité de pilotage chargé de jauger les offres. Ursula von der Leyen ne dispose d'aucun mandat en ce domaine.

Cette liste est non exhaustive. En 2022, la médiatrice européenne rappelait que « l'accès aux documents de l'UE est un droit fondamental ». Malgré les plaintes en cours, la Commission refuse, jusqu'à aujourd'hui, de dévoiler les coulisses de ses négociations avec l'industrie pharmaceutique.

Programme et diffusion

Programme de la chaîne. Diffuseurs :

Lien streaming pour regarder Das Erste et chaîne YouTube.

Replay à venir : 17/08 à 21h45 – 19/08 à 15h30

Das Erste est aussi diffusée par ces bouquets français :

-Canal n°672 sur la SFR Box et RED de SFR
-Canal n°421 sur la Livebox d'Orange et Sosh

Semble non disponible sur Canal+, Bbox-Bouygues et

Freebox-Free.

**Xavier Azalbert, directeur de la publication et de la rédaction de France-Soir, est membre de l'association Bon Sens.*

https://www.francesoir.fr/societe/la-television-allemande-enquete-sur-les-troubles-contrats-d-achat-du-vaccin-anti-covid-19